

Conseil de quartier Val Fleury

Séance exceptionnelle – mardi 4 juin 2019

Présidence de séance : Denis LARGHERO, Maire de Meudon, président du Conseil de quartier, Francine LUCCHINI, Maire adjoint, vice-président du Conseil de quartier, Antoine DUPIN, Conseiller municipal, vice-président suppléant.

Participants : Joyce MOTÉE-BRIAND, Patricia CALANT, Yoann COURANT, Angélique DIKRANIAN NOËL, François DUFFAURE, Marie FAGE, Julien GRIZZETTI, Malika GUILLERM, Alain-Marie HIS, Michel LACHAMBRE, Caroline LEMERCIER, Daniel RACLOT, Éric ROBIANNI, Frédéric SAKHOCHIAN, Christiane SAMUEL, Yves TERRIEN, Véronique THIBAULT.

Responsables administratifs : Nicolas DEVERRE Directeur de territoire ouest, Direction des services techniques de Grand Paris Ouest, Laurent PELTIER, direction de la Mobilité de Grand Paris Seine Ouest, Alain BASTIAN, Directeur de l'environnement urbain, Claire FOURNOL, Responsable du service Démocratie participative

Le Maire de Meudon a réuni le Conseil de quartier Val Fleury pour afin de consulter des membres sur différents projets concernant Val-Fleury.

PROJET D'ÉVOLUTION DU BUS 169

Cette ligne relie le pont de Sèvres à l'Hôpital européen Georges-Pompidou via Meudon, Clamart et Issy-Les Moulineaux.

Le projet de la RATP est de modifier l'itinéraire en direction de Pont de Sèvres, en faisant passer la ligne par la rue d'Arthelon, et ainsi desservir le lycée Rabelais.

Ce nouveau tracé permettra de réduire le nombre de bus avenue Louvois - où le croisement est difficile - de sécuriser les abords de l'école Jules Ferry et de désengorger le pont Banès. Il permettra aussi aux lycéens Clamartois de se rendre à Rabelais en bus (et donc de limiter les accompagnements en voiture).

La fréquence et l'amplitude horaire du 169 seront également augmentées (2 passages supplémentaires jusqu'à 22h30 au lieu de 21h30 actuellement).

Une conseillère de quartier, usagère de la ligne demande si un abri voyageur est bien prévu à l'angle de la place Brousse et la rue Barbusse. La réponse est oui.

Des conseillers de quartier font part de leur inquiétude quant au bruit des bus en stationnement à cet endroit. La Ville répond qu'elle a demandé à la RATP que cette ligne soit équipée de bus propres, moins polluants et plus silencieux.

Un membre s'inquiète de l'étroitesse de la rue d'Arthelon. Antoine DUPIN répond que, d'après la RATP, la voie est suffisamment large pour permettre le croisement avec les véhicules. D'ailleurs, cet itinéraire a été utilisé durant plusieurs mois lors du chantier d'assainissement du carrefour Banès / Louvois en 2015. Néanmoins, des aménagements de voirie sont prévus par GPSO pour accompagner le projet.

Un conseiller demande si une période d'essai est envisageable pour tester ce nouveau tracé. Laurent PELTIER explique que la notion de « période d'essai » n'existe pas dans l'organisation de la RATP. En revanche des ajustements sont possibles a posteriori.

Une conseillère s'inquiète de la présence des jeunes sur la chaussée devant le lycée Rabelais et des nombreuses trottinettes qui empruntent la rue d'Arthelon. Denis LARGHERO répond que le lycée sera

associé au projet d'évolution de la ligne 169 et organisera une campagne d'information et de prévention auprès des lycéens.

À la question de savoir si le vide-grenier de la rue d'Arthelon pourra toujours se tenir, Laurent PELTIER explique que la ligne sera déviée exceptionnellement pour la journée.

➔ Au terme des échanges, le nouveau tracé est approuvé par le conseil de quartier Le Val - Val-Fleury, au nom de l'intérêt général, avec une demande de mise en place de bus propres dès que possible, et pourrait être mis en œuvre d'ici le début d'année 2020.

PLAN VÉLO – PROJET LAURÉAT DU BUDGET PARTICIPATIF 2019

L'aménagement cyclable du quartier Val-Fleury est présenté et approuvé par les conseillers de quartier participants (il a également été approuvé lors d'une réunion inter conseils de quartiers le 21 mai). Cet aménagement cyclable sera réalisé d'ici le 1^{er} juillet 2019. Il consiste principalement en l'implantation de pictogrammes, de contre-sens cyclables et de signalétiques dédiées.

PLAN VÉLO – ZONE APAISÉE LIMITÉE A 30 KM/H

Un Plan Vélo est en cours d'élaboration pour les villes de Grand Paris Seine Ouest. Des aménagements seront réalisés dans le cadre d'un schéma cohérent à l'échelle des communes de l'agglomération.

Des zones apaisées où la circulation sera limitée à 30km (en dehors des grands axes) permettront de développer des itinéraires vélos, en contre sens, avec une signalétique au sol adaptée.

➔ Le conseil de quartier se porte candidat pour une expérimentation zone 30 à Val Fleury, sous réserve de déterminer la liste des axes principaux exclus du dispositif.

ÉPICERIE PARTICIPATIVE

En préambule, Denis LARGHERO explique que depuis des années, l'épicerie des Marais était source de nuisances pour les riverains, en dépit de plusieurs fermetures administratives. Dès que l'opportunité s'est présentée et à la demande du Maire, la Ville s'est portée acquéreur, dans le cadre du droit de préemption, pour des raisons de sécurité et de tranquillité publique. La décision était prise avant le lancement du budget participatif.

Un projet d'épicerie participative figure parmi les lauréats du budget participatif 2019. Cette épicerie participative sera gérée par l'association l'Epi de Meudon, créée par les porteurs du projet. Le mode de gestion ne génèrera ni marge ni profit. Les légumes seraient fournis en circuit court, notamment grâce à un partenariat avec le lycée horticole du Village éducatif Saint-Philippe. L'objectif est d'animer et créer du lien dans le quartier.

Le local de la rue des Marais a été proposé aux porteurs du projet. L'aménagement intérieur et la décoration extérieure seront réalisés par les adhérents grâce au financement de la Ville prévu dans le cadre du budget participatif.

La prochaine séance du Conseil de quartier Val Fleury aura lieu **lundi 30 septembre 2019** à 19h

D'ici là, les membres du Conseil de quartier ont la possibilité de se réunir pour travailler sur les sujets précités. Pour chaque groupe de travail, il est demandé aux participants de nommer un rapporteur chargé de transmettre à jeparticipe@mairie-meudon.fr la date et l'ordre du jour de cette réunion ; et le compte-rendu.

Meudon, le 19 juin 2019